



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

**Dialogue de haut niveau sur la création d'une agence africaine
de notation de crédit**

Déclaration (finale)

Par

Claver Gatete

**Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et
Secrétaire exécutif de la CEA**

**New York
20 septembre 2024**



24-01054 (F)

Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de ce dialogue de haut niveau consacré à la création de l'Agence africaine de notation, sujet à l'actualité brûlante compte tenu des enjeux mondiaux.

Excellences,
Honorables délégués ,

Les notations de crédit revêtent une importance indéniable pour le progrès économique de l'Afrique.

Or, les trois grandes agences de notation internationales que sont S&P Global Ratings (S&P), Moody's et Fitch Group continuent de desservir les pays africains en leur attribuant constamment des cotes faibles.

Actuellement, sur les 33 pays d'Afrique ayant une notation souveraine par au moins une des trois principales agences de notation, seuls deux (Botswana et Maurice) font partie de la catégorie « investissement de qualité ». En outre, trois pays africains au marché dit « pré-émergent » (Éthiopie, Ghana et Zambie) ont fait défaut sur leur dette souveraine. Ces trois pays ont fait appel au Cadre commun du G20 pour le traitement de la dette, mais cette procédure a été longue et complexe.

L'Afrique est confrontée à un grave problème d'endettement, le continent devant payer 163 milliards de dollars en 2024, uniquement en intérêts. Alors que les cotes de ses pays étaient déjà basses, une série de rétrogradations a exacerbé les difficultés budgétaires de l'Afrique. Sa marge de manœuvre budgétaire est considérablement entamée par la hausse des coûts d'emprunt, la perte de confiance des investisseurs, la fuite des capitaux et l'aggravation de la perception des risques. L'abaissement des cotes de crédit a largement contribué à cette situation.

Pour la seule année 2023, 17 rétrogradations ont été appliquées à neuf pays africains, la République du Congo ayant été le seul pays à avoir vu sa note rehaussée.

Ces mesures ont notamment pour conséquence un coût élevé du remboursement de la dette : aujourd'hui, près de 60 % des pays africains consacrent plus de ressources au paiement des intérêts de leur dette extérieure qu'aux investissements dans des actions sociales et climatiques.

Tout cela se produit alors que l'Afrique a un besoin urgent de ressources pour réaliser les objectifs de développement durable et ceux de l'Agenda 2063.

Nous ne pouvons laisser cette tendance se poursuivre si nous voulons voir l'Afrique devenir le moteur des solutions mondiales.

C'est pourquoi, à l'approche du Sommet de l'avenir, nous devons œuvrer sans relâche à la réforme de l'architecture financière mondiale.

Excellences,

Honorables délégués,

La réunion d'aujourd'hui est à la fois opportune et cruciale en raison de l'impact profond des notations de crédit sur nos économies.

Les notations de crédit reflètent l'opinion que se font les agences des fondamentaux économiques de nos pays, de leur solidité budgétaire et de la résilience de leurs systèmes financiers. Étant dans le secteur de notation depuis plus d'un siècle, les trois agences de notation de crédit ont acquis beaucoup de crédibilité et de confiance auprès de divers acteurs, et notamment des investisseurs. Les notations de crédit ont également leur importance pour les pays, en particulier en ce qui concerne l'obtention et l'amélioration de leur accès aux marchés des capitaux.

Dans le contexte actuel, où le besoin le plus pressant de l'Afrique est le financement de son développement, nous devons investir dans le renforcement de nos marchés intérieurs.

Même si la mise en place d'une agence de notation de crédit africaine opérationnelle comporte des coûts aussi bien que des avantages, il s'agit dans l'ensemble d'une évolution très positive. Mais la gestion et l'amélioration des notations de crédit représentent un travail complexe, qui nécessite des efforts coordonnés aux niveaux national, régional et continental. Il faudra également gérer les attentes concernant les résultats que pourra obtenir cette agence de notation africaine, tant du point de vue commercial qu'en ce qui concerne la confiance des investisseurs à court terme, étant donné que le marché restera dominé par les trois grandes agences.

Il est donc impératif de s'attaquer aux fondamentaux.

Premièrement, au niveau national, nous devons nous pencher sur le renforcement de la gouvernance macroéconomique et globale afin de consolider notre position économique.

Deuxièmement, il est crucial d'améliorer la qualité, la disponibilité et la transparence des données, ainsi que la coordination entre les divers organismes publics.

Nous devons renforcer les capacités techniques et encourager un dialogue plus profond entre les États et les agences de notation.

Troisièmement, nous devons accorder toute son importance à notre cadre réglementaire pour le mécanisme de notation et nous approprier les meilleures pratiques. Il y a plus de dix ans, l'Europe a connu une crise de la dette qui l'a conduite à mettre en place un organisme de régulation. Nous pouvons apprendre de cette expérience pour faire ressortir les bonnes pratiques tout en évitant les écueils.

Plusieurs pays ayant déjà mis en place des organismes de réglementation nationaux pour les agences de notation, il sera essentiel de parvenir à une harmonisation et à une optimisation à l'échelle continentale.

Cette démarche permettra de s'assurer que les pays africains parlent d'une seule voix en plaidant en faveur de la transparence, de l'équité et de la responsabilité dans les attributions et les processus de notation.

Nous devons également veiller à la mise en place de mécanismes de recours et de contrôle en cas de désaccord avec les agences de notation.

Excellences,

Honorables délégués,

Avec l'adoption de notre Pacte pour l'avenir, rien ne devrait empêcher l'Afrique d'envisager l'avenir avec optimisme.

Une agence africaine de notation du crédit offre la perspective stratégique de compléter les actuelles agences de notation mondiales. Elle servira d'outil de renforcement des capacités pour les institutions africaines participant à la notation, tout en les préparant aux futures interactions avec les différentes agences.

Nous pouvons générer un savoir-faire local, élargir le marché des notations d'entreprise afin d'attirer de nouveaux investissements, et dégager une perspective différente, centrée sur l'Afrique et fondée sur des études rigoureuses.

Correctement conçues, ces mesures pourront contribuer à renforcer la confiance des marchés.

C'est pourquoi la Commission économique pour l'Afrique collabore avec les États et des partenaires tels que le MAEP pour produire le Rapport annuel sur les notations souveraines en Afrique, qui donne une vue d'ensemble des actions de notation tout en faisant des recommandations pratiques.

En outre, nous renforçons les capacités nationales grâce à des formations en ligne et à une assistance technique ciblée, dont ont bénéficié des pays comme le Mali, la Guinée et l'Éthiopie.

Nous coopérons également avec d'autres organismes de l'ONU intervenant dans ce même domaine, comme l'a démontré notre récente participation à un atelier organisé par le PNUD.

Excellences,

Honorables délégués,

Tout en définissant aujourd'hui les cadres stratégiques et opérationnels de cette agence de notation envisagée, engageons le dialogue, échangeons des idées novatrices, et nouons des partenariats solides.

Je suis convaincu que cette initiative permettra non seulement d'améliorer la cote de crédit de l'Afrique et de faciliter l'accès de nos pays aux marchés financiers internationaux, mais qu'elle contribuera également à développer davantage nos propres marchés financiers.

Je vous remercie pour votre aimable attention.